

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2021

---

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC272

présenté par

M. Cormier-Bouligeon, Mme Essayan, M. Mis, M. Mazars, Mme Mauborgne, M. Sempastous,  
M. Dombreval, M. Testé, Mme Bureau-Bonnard, Mme Firmin Le Bodo, Mme Hérin, M. Le Fur,  
M. Brun et M. Chalumeau

-----

### ARTICLE 3

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Au neuvième alinéa de l'article L. 112-14 du code du sport, la première occurrence du mot :  
« de » est supprimée. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer une erreur rédactionnelle de la loi n° 2019-812 relative à la création de l'Agence nationale du sport.